

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

N° 3422/T.F.

OBJET:

Relevés trimestriels.

Astrida, le 9 décembre 1950.



Monsieur le Vice-Gouverneur Général,

Comme suite à votre lettre n°5652/3898/T.F./L.4668,
j'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, le relevé de pro-
duction de briques pendant le 2ème et 3ème trimestres 1950 de
Monsieur FAIRON, A. d'Astrida.

Pour l'Administrateur Chef du Territoire,
L'Agent Territorial, A. STRIJBOS,

A Monsieur le Vice-Gouverneur Général du Congo Belge,
Gouverneur du Ruanda-Urundi

à

U S U M B U R A .